

Le nouveau visage de la CAV

Le conseil d'agglomération a été installé mercredi soir. Sans surprise, Alain Chrétien conserve la présidence.

« **C**onfiance et exigence ». Tels seront les maîtres mots du nouveau mandat d'Alain Chrétien à la tête du conseil d'agglomération de Vesoul. Le maire a été élu mercredi par 41 voix (sept bulletins blancs). Dans son discours d'installation, il a insisté sur l'importance de chaque commune au sein de la CAV. « Vesoul, sans les communes périphériques n'est pas grand-chose », a-t-il assuré, rappelant le rôle essentiel de chacune d'elles au sein de l'intercommunalité. « L'intercommunalité n'est pas une fin en soi. Elle est une boîte à outils au service des communes. Je n'oppose pas l'intérêt communal à l'intérêt communautaire car les deux appartiennent à l'intérêt général », a-t-il déclaré. En conclusion de son discours, le président a salué l'arrivée des nouveaux venus. « Les anciens sauront les accueillir avec bien-



■ Le président et les membres du bureau, au complet.

Photo ER

veillance ».

L'opposition renforcée

Parmi les nouveaux arrivants, il en est un justement qui a donné de la voix. Frédéric Bernabé (PC) a fait une entrée remarquée au conseil, en s'exprimant tout de suite après le président. « Notre représentativité qui a toujours été refusée par le

système UMP, nous l'avons obtenue par la démocratie. Aujourd'hui, il y a une opposition ! », s'est exclamé l'élu qui a fait de l'endettement des communes et de la menace de privatisation des services publics son cheval de bataille.

Jean-Pierre Wadoux, maire de Noidans-lès-Vesoul, a

également donné de la voix en se présentant aux postes de 3e, 4e et 10e vice-présidents face à Jean-Marie Schiber, Alain Boudot et Pierre Lortet, qui ont tous été élus (cf. encadré).

Il y a fort à parier que les conseils suivants seront mouvementés. Le prochain aura lieu le 23 juin à 20 h.

Éléonore TOURNIER

La composition du bureau

- ▶ 1^{er} vice-président délégué au développement économique et à la commande publique : **René Regaudie**
- ▶ 2^e vice-président délégué à l'urbanisme : **François Baptizet**
- ▶ 3^e vice-président à l'assainissement : **Jean-Marie Schiber**
- ▶ 4^e vice-président délégué à la collecte des déchets : **Alain Boudot**
- ▶ 5^e vice-président délégué à la mobilité et aux transports : **Pierre Emann**
- ▶ 6^e vice-président délégué à l'administration générale, efficacité énergétique et aux transferts de charges : **Jean-Marc Baudot**
- ▶ 7^e vice-président délégué à l'habitat et au logement : **Yvon Kieber**
- ▶ 8^e vice-présidente déléguée au sport : **Marie-Line Martin**
- ▶ 9^e vice-président délégué à l'animation, au tourisme et à la communication : **Stéphane Pini**
- ▶ 10^e vice-président délégué à la gestion de l'espace de loisirs du lac : **Pierre Lortet**

Les indemnités des élus en question

À l'ordre du jour de l'installation du conseil, il était également question mercredi soir du montant des indemnités octroyées au président et aux vice-présidents. Alain Chrétien a proposé de fixer les montants comme suit : 1.200 € pour le président et 1.200 € pour les dix vice-présidents, soit le double par rapport à leur dernier mandat. Christine Fallica, membre de l'opposition, s'est

étonnée de cette augmentation. « On passe de 600 à 1.200 €, pour les vice-présidents, c'est beaucoup ».

Alain Chrétien a longuement argumenté sur le sujet pour justifier cette hausse : « On passe de 14 à 10 vice-présidents avec des attributions plus importantes. J'assume complètement le fait de rémunérer des élus qui ont des responsabilités. La démocratie ne gagne rien à

ce qu'on baisse les indemnités », a-t-il affirmé.

Le président a également insisté sur les frais à la charge des vice-présidents. « Les élus de la CAV n'ont ni chauffeurs, ni frais de bouche. Lorsqu'ils se déplacent ils paient leur transport. Ces 1.200 € ne me paraissent pas exorbitants par rapport aux charges confiées et à l'exigence que j'aurai à leur encontre ». En doublant l'in-

demnité des vice-présidents, le président a simplement souhaité mettre les élus au même niveau que ses adjoints à la mairie. « Une telle différence était injustifiée », a-t-il estimé.

Pour Frédéric Bernabé, la question essentielle n'est pas le montant mais « le cumul des indemnités et donc le cumul des mandats ». L'élu communiste a claire-

ment fait référence au statut d'Alain Chrétien, à la fois député, maire, et président de la CAV. « On peut cumuler trois mandats et recevoir une seule indemnité », a-t-il proposé.

Le montant des indemnités a été voté à 42 voix pour. Christine Fallica s'est prononcée contre. Cinq membres de la CAV se sont abstenus.

E.T.